



BAC PRO

Productions Horticoles

Apprentissage

Des métiers variés et évolutifs

- Ouvrier qualifié en exploitation horticole ou maraîchère, ouvrier serriste,
- Chef de culture, responsable de serres,
- Vendeur en jardinerie

Une rémunération et des aides

L'apprenti(e) perçoit une rémunération en pourcentage du SMIC.

		Convention collective de la Dordogne		
		1ère année	2ème année	3ème année
De 16 à moins de 18 ans	Taux % du SMIC	25%	37%	53%
De 18 à moins de 21 ans		41%	49%	65%
Plus de 21 ans		53%	61%	78%

Des aides du Conseil Régional sont versées à l'apprenti pour le transport, l'hébergement et la restauration.

Une formation en alternance

L'apprentissage est une voie de formation en alternance qui associe :

- Une formation pratique en entreprise.
- Un enseignement théorique et pratique dispensé au CFA.

Sur le site du CFA de Périgueux l'apprenti a accès à des salles informatiques, à un Centre de Ressources et de Documentation et à des équipements sportifs. L'établissement dispose d'une serre support pédagogique.

De plus la restauration et l'hébergement sont possibles sur site. L'accueil de public en situation de handicap est assuré.

	Temps de formation		Congés payés
	CFA	Entreprise	
2 nd e professionnelle	18 semaines	29 semaines	5 semaines
Première BacPro	18 semaines	29 semaines	5 semaines
Terminale BacPro	18 semaines	29 semaines	5 semaines



Un lieu : CFAA de la Dordogne — Site de Coulounieix Chamiers

24660 COULOUNIEIX-CHAMIER — Tel : 05.53.02.61.35 — Fax : 05.53.02.61.36

Email : cfa.perigueux@educagri.fr



L'apprentissage, c'est se former en travaillant

Qui peut s'inscrire ?

En seconde professionnelle : Les jeunes âgés de 15 à 30 ans issus d'une classe de 3^{ème}.

En première Bac Pro : Les jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP, sur entretien de motivation
Les jeunes issus d'une classe de seconde générale ou professionnelle.

En terminale Bac Pro : Les jeunes titulaires d'un autre Bac peuvent passer le Bac Pro en 1 an.

L'entrée en formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Objectifs de la formation

Le Baccalauréat Professionnel est un diplôme de formation professionnelle initiale se préparant par le biais d'un contrat d'apprentissage. L'alternance permet d'acquérir des compétences générales, scientifiques, technologiques et pratiques dans le domaine horticole.



Contenu de la formation

⇒ 2 ^{nde} Professionnelle Productions Végétales :	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement Général : 405 heures • Enseignement Professionnel : 225 heures
⇒ 1 ^{ère} Bac Professionnel :	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement Général : 347 heures • Enseignement Professionnel : 281 heures
⇒ Terminale Bac Professionnel :	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement Général : 310 heures • Enseignement Professionnel : 320 heures

Délivrance du diplôme niveau IV du ministère de l'Agriculture

- ☞ Pour 50 % sous la forme de contrôle en cours de formation
- ☞ Pour 50 % sous la forme de contrôle terminal en fin de cycle.

Poursuite d'études

A l'issue du BAC PRO le jeune ayant un bon dossier peut poursuivre une formation supérieure niveau III : Brevet de Technicien Supérieur. Il peut aussi préparer un Certificat de Spécialisation.



EPLEFPA du Périgord - CFAA de la Dordogne

Avenue Churchill—BP 37— 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES

Tel : 05.53.02.61.35 — Fax : 05.53.02.61.36

Email : cfa.perigueux@educagri.fr

<http://www.perigord.educagri.fr>



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT